

Produit

HT-04

Version 1

Date

06/01/2022

Page

1/5

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HT-04

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pate couplant hautes températures pour contrôle non destructif par ultrasons (-45°C à 412°C) - usage industriel uniquement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOFRANEL

Tél : +33 (0)1 39 13 82 36

59 Rue Parmentier

Fax : +33 (0)1 39 13 19 42

78500 Sartrouville

e-mail : infosof@sofranel.com www.sofranel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

NON DANGEREUX.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Couleur : incolore.

État physique : pate à haute viscosité.

Odeur : aucune.

Risque : glissant.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

NON APPLICABLE.

2.3 Autres dangers

YEUX : peut causer une légère irritation.

PEAU : peut causer une légère irritation en cas de contact prolongé chez les individus les plus sensibles.

INHALATION : aucun effet indésirable attendu.

INGESTION : aucun effet indésirable attendu.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Identification	CAS	%	Limite
Mélange aromatique fluide de siloxane	63148-629 / 9006-65-9	> 90%	N/A
Dioxyde de silicium	112945-52-5et	< 10%	N/A
		Aucune impureté connue	

Produit

HT-04

Version 1

Date

06/01/2022

Page

2/5

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

Ce produit a été formulé pour être sans danger. En cas d'utilisation sur surfaces chaudes, le produit peut devenir chaud. Prendre les précautions nécessaires afin d'éviter les brûlures.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

Aucune irritation attendue. En cas d'exposition à des vapeurs ou brouillards excessifs, sortir à l'air libre et consulter un médecin en cas de toux ou autres symptômes.

En cas de contact avec les yeux :

Peut provoquer une légère irritation. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Aucun effet attendu. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation apparaît ou persiste.

En cas d'ingestion :

Aucun effet connu. Tenir hors de portée des enfants et des adultes atteints de démence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction appropriés

CO₂, produits chimiques secs, mousse à base d'alcool. Éviter les jets d'eau à haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir les substances d'origines ainsi que des produits issus de la combustion qui peut se révéler irritant. Les produits de combustion peut inclure et ne sont pas limités au monoxyde de carbone et au dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Tenir les personnes à l'écart. Combattre le feu à une distance suffisante avec une ventilation adéquate et porter des appareils de protection respiratoire autonomes isolants. Utiliser de l'eau peut engendrer de la mousse et accroître l'intensité des flammes.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les déversements peuvent être glissants. Interdire l'accès sur la zone de déversement à toute personne non autorisée. Asperger avec du matériel absorbant inerte et anti-dérapant si le nettoyage ne peut pas être effectué immédiatement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts et autres systèmes de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit avec du matériel inerte (terre, argile, absorbant commercial pour huile) et placer dans un container pour traitement. Ne pas utiliser de matériaux combustibles (comme la sciure) pour absorber.

6.4. Référence à d'autres rubriques Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien que ce produit ne présente pas de risque significatif pour la peau ou les yeux, éviter tout contact avec la peau ou les yeux.

Produit

HT-04

Version 1

Date

06/01/2022

Page

3/5

Equipements et procédures recommandés :

Gants non requis mais conseillés en cas de manipulations répétées ou longues. Port de lunettes de protection recommandé. Se laver les mains et la peau contaminée après manipulation.

Equipements et procédures interdits :

AUCUN.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Stocker dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de CONTRÔLE NON DESTRUCTIF (couplant ultrasons).

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition permise : non établie.

En cas d'utilisation dans une zone mal ventilée (ou à l'intérieur d'un bâtiment) sur une surface chaude, contrôler la fumée avec un extracteur d'appoint.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de sécurité s'il existe un risque d'exposition.

Protection des mains / du corps

Porter des gants étanches et calorifugés en cas d'utilisation sur des matériaux chauds.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Physique	Pâte
Couleur	Incolore
Odeur	Douce
Solubilité	Insoluble dans l'eau
pH	400-600 cps
Viscosité	1,07
Densité	437° C
Température d'auto-inflammation	600° C
Point éclair	<1% à 100° C
Taux d'évaporation	

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Aucune donnée disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Stable.

10.2. Stabilité chimique : Stable.

Produit

HT-04

Version 1

Date

06/01/2022

Page

4/5

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risque significatif encouru.

10.4. Conditions à éviter

Aucune.

10.5. Matières incompatibles

Aucune.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voir rubrique 2.

11.2 Informations sur les autres dangers

Effets de l'exposition : voir rubrique 2.

Effets immédiats : voir rubrique 2.

Effets différés, chroniques, symptômes : aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : aucune donnée disponible.

Autres : irritation de la peau, humain : patch test avec l'ingrédient principal pendant 48h - pas d'irritation.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non prévu.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux législations en vigueur.

Collecteurs de déchets : décharges, incinérateurs.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2021 - IMDG 2020 - OACI/IATA 2021).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N/A

Produit

HT-04

Version 1

Date

06/01/2022

Page

5/5

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non dangereux

14.4. Groupe d'emballage

N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

N/A

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non restreint, non réglementé, non risqué et non dangereux pour le transport par air (IATA).

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les sections précédentes de la présente FDS.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Abréviations :

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.